

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le samedi 18 septembre à 9h30, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

Présents :

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Laureen REBUT,
- Frédéric MENEAU,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Nathalie CORNU,
- Thomas FOUGEREUX,
- Barbara BAZIN,
- Anne-Marie KULMA,
- Didier MARY,
- Alain MARTY

Absents :

Date de convocation : 09 septembre 2021

M. le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le maire déclare la séance ouverte.

Nathalie CORNU est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2021

M. le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le maire demande au conseil municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le renouvellement de la convention de déneigement. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Informations :

Antenne 4G : M. MINARIE du bureau d'étude de BOUYGUES s'inquiète des délais, car il reste 11 mois pour l'installation.

Le conseil municipal de SEREZ est favorable à l'installation de l'antenne 4G à l'emplacement du château d'eau. Cependant le terrain est concédé au syndicat des eaux de Saint-André, il est donc nécessaire d'obtenir son aval.

De plus, le plan local d'urbanisme intercommunal n'est pas très clair en ce qui concerne les règles à respecter pour l'installation d'ouvrages d'utilités publiques.

M. MINARIE va se rapprocher de la mairie d'Evreux. Les deux propriétaires situés à proximité de la parcelle en question ne seraient pas opposés à louer un terrain.

En cas d'échec des négociations, l'antenne sera probablement installée place du Bal.

Résurgence d'une source : Une fuite d'eau a été constaté à l'angle de la route de la Forêt et de la route des Essarts.

Après intervention de Seine Normandie Agglomération l'origine de la fuite n'a pas été décelée. Fortuitement, M. Bruno DUBOT a trouvé trace d'une lettre de M. Alain DAUDANNE faisant référence à une demande de travaux pour une source située au même endroit.

Un captage de la source est envisagé.

COSEC : La procédure judiciaire est terminée et les entreprises ont été condamnées à payer un peu plus de 28 000€, mais très septique sur le fait qu'elles paient car l'une des entreprises n'existent déjà plus et les frais engagés étaient bien supérieur à 50 000€.

Deux villes sont sorties à l'unanimité, car plus d'enfants scolarisés.

Il y a 20 communes hors secteurs qui ne paient pas, seulement 5 des communes payent.

Le COSEC va donc se rapprocher des services de la préfecture pour savoir s'il n'y a pas une obligation auprès de ses communes pour qu'elles paient.

Les associations ont repris, et un changement d'éclairage est prévu.

SNA : Dans le cadre de la prise de compétence de gestion des eaux pluviales urbaines par SNA, Bruno DUBOT a assisté à la réunion qui se tenait mercredi 15 septembre. Il a été abordé plusieurs points relatifs à cette compétence à savoir :

- La définition des périmètres géographiques et techniques
- La définition du niveau de service attendu
- Le financement des compétences

Le coût estimatif de l'entretien du réseau des eaux pluviales est de 229€ pour La Boissière, mais pour des questions de solidarité, SNA met en place un seuil plafond de 500€ par an pour certaines communes dont La Boissière.

Commission des finances de SNA : Pierre DELEVALLEZ, qui nous représente, trouve inqualifiable leur façon de procéder (envoi d'un grand nombre de documents un jour avant la réunion).

Délibération 1 : Attribution de la subvention transport scolaire

A l'unanimité le conseil municipal a accordé une subvention de 55€ aux parents d'enfant qui en ont fait la demande.

Délibération 2 : Acquisition d'un terrain « Chemin du Beau Soleil » pour l'installation d'une réserve incendie

Nous avons reçu une Déclaration Préalable concernant un terrain situé Chemin du Beau Soleil. Pour autoriser une construction à cet emplacement, il est nécessaire d'installer une réserve d'incendie pour couvrir ce secteur.

Le propriétaire est prêt à céder gratuitement une parcelle de 70m² pour l'installer. Il prendra également à sa charge les frais de bornage, de notaire et le coût d'une clôture.

M. le Maire demande au conseil la validation de cette proposition.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'accepter cette proposition.

Délibération 3 : Validation d'une modification des statuts du SIVOS

M. le Maire demande d'approuver les nouveaux statuts du SIVOS.

A l'unanimité le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SIVOS.

Délibération 4 : Gestion du cimetière, choix de l'entreprise et recherche de subventions

Frédéric MENEAU en charge du cimetière a reçu 4 offres pour la gestion du cimetière.

Deux propositions sont plus adaptées, mais il est encore nécessaire d'obtenir des éclaircissements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le principe de mettre en place rapidement un programme de gestion du cimetière. En contre partie de la signature du devis, l'entreprise soumissionnaire devra s'engager à relever rapidement 2 tombes.

Délibération 5 : Inscription d'un droit de préemption urbain

M. le Maire propose de préempter la parcelle B479 proche de la mare et soumet 3 possibilités de projets : élargir le devant de la mare, créer des parkings et installer un local technique pour ranger du matériel.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

Délibération 6 : Projet d'enfouissement des réseaux route de la Fossery

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure nous a transmis un devis relatif à l'enfouissement des réseaux et à l'installation d'un nouvel éclairage public moyennant un coût total d'environ 46 000€.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de programmer les travaux sur la période 2022-2023 en faisant appel le cas échéant à un emprunt.

Délibération 7 : Renouvellement de la convention de déneigement

A l'unanimité le conseil municipal autorise le renouvellement de cette convention.

Questions diverses

Repas des seniors : Il a été demandé au conseil municipal d'opérer un choix : distribution d'un panier gourmand au plus de 70 ans ou un repas aux habitants âgés de plus de 60 ans. Il a été décidé qu'un repas est plus conviviale et le coût prévisionnel est proche de celui des paniers. La date retenue est le 19 décembre. L'équipe municipale est en recherche pour le restaurant.

Noël des enfants : Une date a été retenue pour la distribution des cadeaux aux enfants soit le 18 décembre 2021 à 18h00.

Halloween : La mairie ne participera pas à l'organisation d'Halloween. Naturellement, il est laissé à l'initiative des habitants d'impulser et d'encadrer cette manifestation, la mairie pourra prêter sa salle des fêtes aux organisateurs si besoin est.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire décide de clore la présente séance à 11h30.

Le Maire,




M. Michel PATELLE (EURE)